

Le « sanitaire apicole » ... histoire d'une continuité.

Continuité des problèmes...

Continuité de leur manque de résolution.

1987 : le CNEVA met en place une enquête épidémiologique dans 17 ruchers de 10 départements.

Conclusion sommaire : les pertes de colonies varient de 20 à 70 % dans un tiers des ruchers. Les colonies sont en contact permanent avec des résidus. Varroa et nosema sont présents. La période critique pour les colonies est l'automne.

1990 : mise en place du Résan (Réseau d'épidémiosurveillance apicole). Ce réseau a été validé par une Note de Service de mai 1993. Son but : « servir au recensement des problèmes de cheptel et proposer des explications cohérentes. » Ce réseau « institut un protocole de visite standardisé et modulable ». Il décline progressivement à partir de 1996. Conclusion sommaire : la loque américaine est mise en évidence dans 15 % des visites. Les dépopulations sont décrites à raison de plus de 8 % des visites. Le Résan disparaît par manque de moyens financiers et humains, pour des raisons de liaisons informatiques et de logiciel.

2002-2005 : rapports annuels de la DGAI. Ils sont construits d'après les informations originaires des DSV : déclarations de ruches, visites des agents sanitaires. Conclusion sommaire : le nombre de visites réalisées entre 2001 et 2005 varient de 4300 à 4900 par an. La loque américaine varie de 9 à 11 %, les foyers de maladies réputées contagieuses de 15 à 27 %. Des affaiblissements de colonies sont décrits : exemple le cas de la Vendée en 2003. Quelle est la valeur de ces informations : il est bien évident que les maladies sont fortement sous déclarées pour diverses raisons.

2002-2004 : le « réseau troubles des abeilles » est élargi aux intoxications (NS 2002-2004). Ce réseau fonctionne au départ avec les agents sanitaires et les techniciens des ADA. En cas de problèmes, ils font une première visite. Si la piste maladie est écartée, le Service Régional de la Protection des Végétaux intervient sur le terrain et enquête. Les analyses de recherche des maladies et des toxiques sont financées par les DSV. Les résultats sont interprétés par le Groupe Abeilles de la Com-Tox et par l'AFSSA. Actuellement ce réseau est toujours en activité comme le laissent entendre certains écrits de la DGAI.

Conclusion sommaire : les DSV n'ont pas les crédits leur permettant de financer les coûteuses analyses toxicologiques. De plus ces recherches sont très souvent demandées. Les autres problèmes (affections virales, varroase...) ne sont pas ou très peu relevés lors des visites ce qui emballe encore plus le système du point de vue financier. Par économie, les DSV s'en tiennent souvent à la seule recherche des maladies. La collecte des résultats et donc l'interprétation finale ne sont pas correctement réalisées, voire sont impossibles. Des rapports annuels complets sur l'activité de ce réseau ont-ils été publiés ?

2004 : « Table ronde-apiculture : volet sanitaire et phytosanitaire » de septembre 2004. Des décisions impliquant l'administration ont été retenues à l'issue de cette réunion : demande de médicament pour le traitement de la nosérose, saisines de l'AFSSA pour le traitement des loques et à propos des résistances du parasite aux acaricides, statuts juridiques des agents sanitaires, réglementation sanitaire, homologation des produits phytosanitaires (suivi post-homologation, prise en compte de nouveaux tests), contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires (implication des SRPV dans le problème abeilles, information des agriculteurs), surveillance et étude des troubles des abeilles au travers du réseau déjà évoqué (action des ASA et des techniciens ADA, financement des analyses).

Conclusion sommaire : nosérose, on attend ; saisines de l'AFSSA, publiées ; statuts des ASA, on attend (pour les assurances ça vient de bouger un peu : voir le chapitre réglementation) ; réglementation, on attend (l'arrêté du 11 août 1980 a été revue suite à plusieurs réunions, mais rien n'a bougé depuis) ; suivi post homologation, nouveaux tests de toxicité, quelques, frémissements ; implication des SRPV, difficile de les faire intervenir sur le terrain (mais pas impossible); réseau trouble

des abeilles et financement des analyse, on attend.2002 : mise en place par la DGAI du Comité Scientifique et Technique (CST) destiné à apporter une réponse aux problèmes des abeilles. Ce comité est à l'origine de la publication d'un rapport sur la toxicité de l'imidaclopride, du fipronil, sur les maladies de l'abeille.

Conclusion sommaire : le CST conclut à un risque préoccupant pour les produits toxiques cités. Il ne conclut rien pour les maladies bien que l'étude se soit prévalu du terme multifactoriel. Le CST semble s'être noyé lui aussi dans l'affaire des insecticides systémiques. Disparu... plus de nouvelles.

Quelles réflexions peut-on tirer de tout cela :

- les résidus sont présents depuis 1987 au minimum, dans ce que les scientifiques appellent doctement les matrices apicoles, c'est-à-dire plus simplement exprimé, dans l'ensemble des produits de la ruche (abeilles, miel, cire). Les seuils retrouvés (faibles à très faibles en ce qui concerne les produits phytosanitaires d'origine externe) alimentent la discussion quant à leurs conséquences sur le développement des colonies. De quoi remplir le fond de commerce du MDRGF de Monsieur F. Villerette.
- les affaiblissements sont notés depuis au moins la mise en place du Résan en 1991.
- les déclarations de ruches ne sont plus demandées par les DSV. Exception faite des changements notables... le terme notable sera défini plus tard. Certaines DSV appliquent le seuil de 20 %.
- l'arrêté du 11 août 1980 n'a plus cours (ou a plus ou moins cours) puisque la liste des MRC a changé. Donc :
 - o Plus de police sanitaire pour la loque européenne, l'acariose, la varroase,
 - o Plus de cours de formation des agents sanitaires,
 - o Plus de cartes pastorales.Les buts réglementaires des interventions des ASA sont donc réduits.
- des discussions pour faire évoluer l'arrêté du 11 août 80, des discussions à propos du fonctionnement du « réseau troubles des abeilles » ont eu lieu... les responsables de l'apiculture se sont déplacés plusieurs fois à leur frais... mais aucune évolution malgré les promesses ou l'écoute attentive de l'administration.

Actuellement, les problèmes continuent :

- les colonies ne se portent toujours pas bien,
- les pesticides sont toujours présents dans les matrices,
- les maladies sont toujours aussi mal traités,
- les pistes d'études autres que l'axe phytosanitaire sont plus ou moins ignorées.

Pour avoir des médicaments et bénéficier de subventions, il faut que le GDS ait un Plan Sanitaire d'Élevage. Parcours bureaucratique du combattant... manque d'homogénéité bureaucratique entre les régions... Pour conserver le PSE, il faut visiter l'ensemble des apiculteurs adhérents au PSE (en 5 ans). Ces visites ne sont réalisées que pour ce qui concerne les actions visées par le PSE. Visites prises en charge par qui ? par les GDS car que peuvent apporter les DSV compte tenu de leurs budgets maigrichons. Alors attention à bien assurer les ASA qui travaillent pour le GDS.

Devant cet attentisme, cet immobilisme bureaucratique, les questions :

Doit-on tout attendre de l'état qui au demeurant n'assume plus grand chose ?

Doit-on, (les responsables de l'apiculture), nous orienter vers une prise en charge plus grande des problèmes de l'apiculture par nos propres structures (les financer) et vers une harmonisation de nos idées ?

Si oui, **et la réponse est sûrement oui**, doit on se prendre en charge objectivement ou de manière orientée ?

Qui pourra être l'élément fédérateur pour qu'enfin nos abeilles ou notre profession plus exactement continue à exister en tant que profession. Il y aura toujours des possesseurs de ruches amoureux des abeilles. Y aura-t-il toujours des agriculteurs vivant de l'apiculture ?